

SOUSCRIVEZ L'ASSURANCE

ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR ou MULTIRISQUE

négociée pour votre séjour en Village de Gîtes

NOUVEAU

**GARANTIE
COVID-19
INCLUE**

**ANNULATION - INTERRUPTION
MULTIRISQUE**

3,5 %

4 %

En plus des garanties Annulation—Interruption ou Multirisque, l'assurance couvre la Covid-19 (personne positive ou cas contact avéré dans le mois précédant votre séjour).

Ce qui est garanti

Cette présentation ne se substitue pas aux conditions, montants des garanties et franchises téléchargeables sur le site de souscription

OPTION ANNULATION - INTERRUPTION

- **Annulation de séjour**
Adoption, Congés, Décès, Dégâts des eaux, incendie, explosion aux locaux professionnels ou privés, Examen de rattrapage, Grossesse, Licenciement, Maladie / Accident / Hospitalisation, Mutation, Obtention d'un emploi, Refus de visa, Tribunal, Vaccination, Vol, Véhicule
- **Annulation de séjour extension Covid**
Annulation car Cas Contact à Risque COVID19 déclaré dans le mois précédant le départ vous empêchant de vous rendre sur le lieu de votre séjour. Annulation pour Maladie COVID19 déclaré dans le mois précédant le départ vous empêchant de vous rendre sur le lieu de votre séjour. Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température.
- **Arrivée retardée**
Adoption, Congés, Dégâts des eaux, incendie, explosion aux locaux professionnels ou privés, Examen de rattrapage, Grossesse, Licenciement, Mutation, Obtention d'un emploi, Refus de visa, Tribunal, Vaccination, Vol, Véhicule
- **Interruption de séjour**
Décès, Dégâts des eaux, incendie, explosion aux locaux professionnels ou privés, Maladie / Accident / Hospitalisation, Vol

OPTION MULTIRISQUE

- **Option Annulation - Interruption, avec en plus :**
- **Arrivée retardée**
+ Décès, Maladie / Accident / Hospitalisation
- **Assistance Rapatriement**
- **Oubli d'un objet personnel dans la location**
- **Vol et casse du matériel de sport/ski vous appartenant**
- **Véhicule de remplacement suite panne, vol, accident durant votre séjour**

Que faire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour ?

1. Avertissez l'établissement

2. Déclarez votre sinistre :

- En ligne sur le site : www.declare.fr

- ou par Email : sinistre@declare.fr

- ou par courrier : Gritchen Affinity

Service sinistre

27 rue Charles Durand - CS70139

18021 Bourges Cedex

3. Vous êtes remboursés par l'assurance